

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

LA RENTREE 2024-2025

L'inscription à la demi-pension est facultative. Si vous inscrivez votre enfant voici quelques points essentiels à retenir :

- Le prix de la demi-pension est calculé en fonction de votre notification Rest'O Collège.
- Les frais sont établis forfaitairement par trimestre à raison de 2 -3 ou 4 jours par semaine.
- Le règlement se fait en début de chaque trimestre au Service Gestion du collège :
 - Soit par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du collège de Méry sur Oise
 - Soit par carte bancaire par internet
 - Soit en espèces au Service Gestion du collège

Nom : _____

Prénom : _____

Classe 2024-2025 : _____

- Ne mangera pas à la cantine
- Mangera à la cantine (minimum 2 jours) : **Entourez** les jours souhaités :

Forfait 2 jours :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Forfait 3 jours :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Forfait 4 jours :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Informations Importantes :

Un formulaire « **Rest'o collège** » sera à remplir par toutes les familles et ce quelque soit le régime (demi pensionnaire/externe). Le document vous permettra d'obtenir le tarif de restauration (de 1.20€ à 5.05€) selon votre situation financière.

Il sera disponible sur l'ENT, le site du collège et au service gestion dès mi-juin.

L'attestation tarif Rest'o collège devra **impérativement** être remise au service gestion le jour de la rentrée de septembre.

Date :

Signatures des responsables légaux